

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1122^e séance, tenue le mardi 21 avril 2020
à 14 heures, par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Michèle Brochu, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M^{me} Claude Mailhot, le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Daniel Lajeunesse ; les doyens : M^{me} France Houle, M. Shahrokh Esfandiari, M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} Francine Ducharme, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Christine Théorêt, M. Christian Blanchette, M. Pierre Fournier, M. Christian Casanova ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M^{me} Sophie Parent, M. Jesus Vazquez-Abad, M^{me} Line Castonguay ; les étudiants : M^{me} Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, M^{me} Andréanne St-Gelais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Pierre Bissonnette, M. Martin Caillé, M^{me} France Filion ; les observateurs : M^{me} Marie-Claude Binette, M. Pierre Belhumeur ; des observateurs invités : M. Bruno Clerik, Mme Marie-Marthe Cousineau ; le journaliste de *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1122-6.1, de la Faculté des arts et des sciences : M^{me} Marlène Frigon, directrice du Département de mathématiques et de statistique ; pour la délibération CE-1122-6.2, de la Faculté de médecine : M. Michaël Chassé, professeur adjoint de clinique au Département de médecine ; pour la délibération CE-1122-6.3, de la Faculté de médecine : M^{me} Natacha Trudeau, directrice de l'École d'orthophonie et d'audiologie ; pour la délibération CE-1122-6.4, de l'École de santé publique : M. Régis Blais, vice doyen aux études ; pour la délibération CE-1122-6.5, de l'École HEC Montréal : M. Renaud Lachance, professeur agrégé au Département de sciences comptables ; pour la délibération CE-1122-6.6, de la Faculté des arts et des sciences : M^{me} Michelle McKerral, directrice du Département de psychologie ; pour la délibération CE-1122-7.3, de la Faculté de médecine vétérinaire : M^{me} Louise St-Germain, vice-doyenne associée au Vice-décanat aux affaires académiques et étudiantes

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; les doyens : M^{me} Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Jacqueline Bortuzzo ; un membre diplômé M. Guy Gibeau ; les étudiants : M. Charles Bélanger ; les observateurs : M^{me} Agnieszka Dobrzynska, M^{me} Claire Benoît, M^{me} Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1122-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux :
 - Procès-verbal de la 1118^e séance tenue le 17 mars 2020
 - Procès-verbal de la 1119^e séance (séance extraordinaire) tenue le 24 mars 2020
 - Procès-verbal de la 1120^e séance (séance extraordinaire) tenue le 26 mars 2020
 - Procès-verbal de la 1121^e séance (séance extraordinaire) tenue le 7 avril 2020 par consultation écrite
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Information et questions
5. COVID-19
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. Faculté des arts et des sciences — Département de mathématiques et de statistique
 - Modification au programme de Maîtrise en mathématiques (2-190-1-0) : abolition de l'option *Mathématiques industrielles*
 - Modification au programme de Doctorat en mathématiques (3-190-1-0) : création d'une option *Actuariat et mathématiques financières*

- 6.2. Faculté de médecine — Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création d'une option *Médecine computationnelle*
- 6.3. Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
 - Création d'un programme de Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (2-750-1-1)
 - Création d'un programme de Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (3-750-1-1)
- 6.4. École de santé publique — Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des services de santé (2-770-1-3)
- 6.5. École HEC Montréal
 - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion, option *Secteurs privé et public*
- 6.6. Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
 - Modification au programme de Maîtrise en psychologie (2-220-1-3)
 - Modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0)
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1. Faculté des arts et des sciences — Département d'informatique et de recherche opérationnelle—Diro
 - Création d'un Microprogramme *Exploration de technologies informatiques* (1-175-6-1)
 - 7.2. Faculté des arts et des sciences — Département de sociologie
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-255-1-0), de Majeure (1-255-2-0) et de Mineure (1-255-4-0) en sociologie
 - 7.3. Faculté de médecine vétérinaire — Direction
 - Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0)
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1122-2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte, tels que présentés, les procès-verbaux suivants : procès-verbal de la 1118^e séance tenue le 17 mars 2020 ; procès-verbal de la 1119^e séance (séance extraordinaire) tenue le 24 mars 2020 ; procès-verbal de la 1120^e séance (séance extraordinaire) tenue le 26 mars 2020 ; procès-verbal de la 1121^e séance (séance extraordinaire) tenue le 7 avril 2020 par consultation écrite.

CE-1122-3 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant des procès-verbaux des 1118^e à 1121^e séances. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1122-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, et la doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Christine Théorêt, signalent que la Faculté de médecine vétérinaire a reçu le renouvellement de son agrément (pour les sept prochaines années) de l'organisme nord-américain American Veterinary Medical Association—AVMA. La Faculté répond aux onze standards exigés par l'organisme ; une condition reste, associée à des éléments d'infrastructure, et les démarches en ce sens ont été engagées. La Commission félicite la Faculté.

CE-1122-5 COVID-19
2020-A0033-1122-796

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point. Elle souligne d'abord la contribution et les efforts des instances et services (Facultés, Bureau du registraire, Centre de pédagogie universitaire, etc.), concernés par la mise en place et l'application des mesures relatives à la situation de

pandémie, afin de permettre aux étudiants de terminer le trimestre d'hiver 2020, ainsi que la collaboration de cette cohorte.

Des mesures relatives au trimestre d'été 2020 sont en préparation, notamment, afin de s'assurer que les cours de ce trimestre soient disponibles en format à distance (environ 506 cours seront disponibles).

La préparation du trimestre d'automne 2020 est en cours, de même que la vérification de mesures de soutien afin d'assurer le bon déroulement des activités académiques. Des consultations sont en cours auprès des différents groupes concernés.

Un document a été déposé (2020-A0033-1122-796, en date du 17 avril 2020), sur un tableau de bord des décisions et modalités appliquées au trimestre d'hiver 2020. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des mesures appliquées. Par exemple, la Commission des études sera éventuellement appelée à se prononcer sur la mise à jour des décisions relatives aux droits de scolarité, etc.

Sur les modalités de la reprise des activités en présentiel, la priorité sera donnée aux activités de recherche. Un comité de protection, coordonné par le vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à l'innovation et à la création, a été mis sur pied, afin d'encadrer le redémarrage, en présentiel, d'activités spécifiques de recherche, selon des mesures et des modalités définies en conformité des directives de la Santé publique, ainsi que des conditions sécuritaires à assurer. Ce comité est accompagné de comités *ad hoc* et de services (DRH, DI, SST, Affaires juridiques), ainsi que d'experts en santé publique, en épidémiologie, en virologie, etc. Le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Daniel Lajeunesse, indique que le comité a récemment débuté ses travaux, et présente des éléments d'information sur les démarches envisagées. Dans le contexte d'un déconfinement progressif, le comité définira, notamment, les règles d'application en milieu universitaire (modalités dans les salles de classe et les laboratoires, assistance auprès des unités dans cette application, etc.).

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données, disponibles, à cette date, relativement aux formulaires en ligne. Pour le formulaire d'absence à une évaluation, 579 formulaires ont été complétés ; sur ce nombre, 466 formulaires ont été approuvés. Pour le formulaire d'abandon de cours, 773 formulaires ont été complétés ; sur ce nombre, 603 formulaires ont été approuvés. Les données relatives aux abandons restent incomplètes, à cette étape ; il sera possible d'obtenir un bilan des abandons à une étape ultérieure, lors de la fermeture du trimestre. En réponse à une question, on précise que la consigne donnée aux unités indiquait que, dans le cas de refus, un justificatif soit transmis. L'application de cette modalité restera à confirmer pour chacune des facultés. Une analyse sera effectuée au terme du processus, sur les formulaires refusés.

CE-1122-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

Pour la présentation des projets inscrits au point 6.1, la Commission reçoit M^{me} Marlène Frigon, directrice du Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Pierre Belhumeur, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Michaël Chassé, professeur adjoint de clinique au Département de médecine.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales, M. Pierre Belhumeur, et le vice-doyen aux sciences de la santé, M. Tony Leroux, de la Faculté de médecine, présentent les projets inscrits au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M^{me} Natacha Trudeau, directrice de l'École d'orthophonie et d'audiologie.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le projet inscrit au point 6.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Régis Blais, vice doyen aux études.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, présente le projet inscrit au point 6.5. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Renaud Lachance, professeur agrégé au Département de sciences comptables.

Pour la présentation des projets inscrits au point 6.6, la Commission reçoit M^{me} Michelle McKerral, directrice du Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1122-6.1 Faculté des arts et des sciences
Département de mathématiques et de statistique
- Modification au programme de Maîtrise en mathématiques (2-190-1-0) : abolition de l'option *Mathématiques industrielles*
- Modification au programme de Doctorat en mathématiques (3-190-1-0) : création d'une option *Actuariat et mathématiques financières*

2020-A0033-1122-784, 2020-A0033-1122-785

La modification au programme de Maîtrise en mathématiques (45 crédits) propose des réaménagements à la structure du programme, de manière à améliorer les modalités de cheminement, et de manière à actualiser les contenus de formation et de cours en fonction de l'évolution des disciplines des mathématiques et des axes thématiques et de recherche prioritaires au Département de mathématiques et de statistique. Dans ce contexte, plusieurs cours ont été révisés ou abolis (abolition de 49 cours), remplacés par de nouveaux cours de sigles ACT et MAT (création de 40 nouveaux cours). Ces changements permettront aux étudiants de suivre la plupart de leurs cours au Département (alors que plusieurs cours devaient être suivis dans d'autres institutions). Par ailleurs, l'option *Mathématiques industrielles* sera abolie ; cette option reste peu fréquentée, et le Département dispose de peu de ressources afin de trouver des stages en entreprise dans ce domaine. Cette difficulté amène également à abolir la modalité avec stage des options *Mathématiques pures* et *Mathématiques appliquées*. Des modifications afférentes sont apportées aux dispositions réglementaires. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-784.

La modification au programme de Doctorat en mathématiques porte principalement sur la structure, par la création d'une nouvelle option : *Actuariat et mathématiques financières*. Cette modalité permettra de rendre plus visible la formation en actuariat assurée par le programme, en regard du recrutement et de sa compétitivité. Dans ce cadre, on ajoutera une modalité en ce que l'option sera inscrite sur le relevé de notes et sur le diplôme pour les étudiants qui auront rédigé une thèse en actuariat ou en mathématiques financières. Un nouveau cours est créé en lien avec la nouvelle option (pour la thèse). Par ailleurs, répertoire de cours du programme est actualisé, en concordance avec la mise à jour effectuée pour les cours du programme de Maîtrise. La structure du programme modifié et suivi selon la nouvelle option comporte 90 crédits, répartis selon 78 crédits de cours obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 8 à 12 crédits de cours à option et d'un maximum de 6 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-785.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences :

- la modification au programme de Maîtrise en mathématiques (2-190-1-0) : abolition de l'option *Mathématiques industrielles*, conformément au document 2020-A0033-1122-784 ;
- la modification au programme de Doctorat en mathématiques (3-190-1-0) : création d'une option *Actuariat et mathématiques financières*, conformément au document 2020-A0033-1122-785.

CE-1122-6.2 Faculté de médecine — Direction
- Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création
d'une option *Médecine computationnelle*

2020-A0033-1122-786

La modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales porte principalement sur la structure, par la création d'une option *Médecine computationnelle* (nouveau segment 87, comportant 36 crédits de cours obligatoires (27 crédits attribués à un mémoire), et 9 crédits de cours à option). La création de cette option permettra de définir une offre de formation dédiée aux sciences des données ou à l'apprentissage machine pour les besoins spécifiques de la recherche médicale et biomédicale, dans un contexte où ces domaines présentent un essor important, et pour lesquels l'Université détient des expertises nombreuses. Dans cette perspective, les objectifs de formation visent l'acquisition des notions avancées en médecine computationnelle (pour les cliniciens), ou l'adaptation d'apprentissages et d'habiletés provenant des domaines de l'informatique, du génie ou du secteur biomédical. Les contenus de formation comportent des cours fondamentaux en épidémiologie, en biostatistique et en éthique de la recherche en santé, des cours en apprentissage machine et en sciences des données, et des cours à option relatifs au domaine clinique du projet de recherche, ou à des techniques de sciences ou d'analyse des données. Un nouveau cours de sigle SMC est créé pour le mémoire (27 cr.). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-786.

En réponse à une question sur le fait que la nouvelle option propose une modalité avec mémoire, on explique que la formation recherchée en est une de recherche, considérant l'évolution récente de cette science ainsi que les approches de validation et d'adaptation de ces processus aux activités cliniques et de recherche.

La Commission souligne l'intérêt de l'offre de formation proposée par la nouvelle option, et invite la Faculté à envisager la possibilité, éventuelle, de l'autonomiser.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création d'une option *Médecine computationnelle*, à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2020-A0033-1122-786.

CE-1122-6.3 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
- Création d'un programme de Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (2-750-1-1)
- Création d'un programme de Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (3-750-1-1)

2020-A0033-1122-787, 2020-A0033-1122-788

La création d'un programme de Maîtrise et d'un programme de Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie constitue une autonomisation des options correspondantes actuelles des programmes de cycles supérieurs en sciences biomédicales, et s'inscrit dans le processus de refonte du curriculum de formation en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie effectué par l'École d'orthophonie et d'audiologie (abolition des programmes de Baccalauréat en orthophonie et en audiologie ; maîtrise professionnelle (un an) et mise en place d'un programme de maîtrise professionnelle de deux ans en orthophonie et en audiologie). Le programme de Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie comportera 45 crédits, répartis selon 36 crédits de cours obligatoires (dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire), et 9 crédits de cours à option ; un nouveau cours de sigle ORA est créé pour le mémoire (34 cr.). Proposant une formation scientifique et de recherche, le programme pourra recevoir les étudiants détenteurs d'une maîtrise professionnelle en Orthophonie (M.P.O.) ou en Audiologie (M.P.A.), ou d'un Baccalauréat ou diplôme équivalent dans un domaine connexe. Le programme de Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie comportera 90 crédits, répartis selon 81 crédits de cours obligatoires (dont 79 crédits attribués à la rédaction d'une thèse), 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix ; deux nouveaux cours de sigle ORA sont créés, pour la thèse et l'examen général de doctorat. Ce programme proposera une formation de spécialisation, d'approfondissement, et

d'acquisition d'habiletés en sciences et en recherche en orthophonie ou en audiologie (mentorat, production, transmission et communication de connaissances scientifiques, activités d'enseignement et de recherche). L'implantation des programmes proposés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte aux documents 2020-A0033-1122-787 et 2020-A0033-1122-788.

Des précisions portent sur l'opportunité que présentera l'implantation de ces programmes en regard de la visibilité internationale des formations proposées, en lien avec le renouvellement des expertises professorales et de recherche présentes à l'École.

Une remarque portant sur le fait que, contrairement au programme de Maîtrise, le programme de Doctorat comporte peu de cours avancés en statistiques, il est indiqué qu'il est prévu de procéder à un enrichissement des cours du programme de Doctorat en ce sens, et que les vérifications nécessaires sont prévues.

Considérant le contexte d'autonomisation de formations déjà existantes, les démarches relatives à l'approbation ministérielle seront effectuées selon une procédure allégée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine :

- la création d'un programme de Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (2-750-1-1), conformément au document 2020-A0033-1122-787 ;
- la création d'un programme de Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (3-750-1-1), conformément au document 2020-A0033-1122-788.

CE-1122-6.4 École de santé publique

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des services de santé (2-770-1-3)

2020-A0033-1122-789

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des services de santé (30 crédits) vise principalement à harmoniser la structure et les cours du programme en regard du programme de Maîtrise correspondant, avec lequel le DESS partage une structure gigogne. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-789.

En regard du contexte actuel, la présidente, Mme Louise Béliveau, invite les Facultés à poursuivre une réflexion sur les besoins de formation à assurer dans des domaines concernés par les problématiques actuelles, dont celles liées aux soins aux personnes âgées, interpellant les domaines de la santé, de la santé publique, de l'aménagement, etc.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des services de santé (2-770-1-3), au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, conformément au document 2020-A0033-1122-789.

- CE-1122-6.5 École HEC Montréal
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion, option *Secteurs privé et public*

2020-A0033-1122-790

La création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion, option *Secteurs privé et public* est proposée en collaboration avec l'École nationale d'administration publique—ÉNAP, permettant la mise en place d'un programme unique au Québec et innovant, visant une formation dans le développement de projets de collaboration entre des organismes publics et des entreprises privées. La structure du programme proposé comporte 30 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option (dont un minimum de 6 crédits complétés à HEC Montréal et de 6 crédits complétés à l'ÉNAP), et un maximum de 6 crédits de cours au choix ; un nouveau cours de sigle MNGT est créé pour le programme. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-790.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion, option *Secteurs privé et public*, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2020-A0033-1122-790.

- CE-1122-6.6 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
- Modification au programme de Maîtrise en psychologie (2-220-1-3)
- Modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0)

2020-A0033-1122-791, 2020-A0033-1122-792

La modification au programme de Maîtrise en psychologie porte principalement sur la structure et les cours du programme, en lien avec la définition d'une composante de suivi pédagogique pour la préparation et la réalisation du projet de mémoire (en lien avec des objectifs du Plan d'action des programmes du Département de psychologie quant à l'amélioration de la persévérance et la réduction de l'attrition). Un nouveau cours de sigle PSY (séminaire de projet de mémoire), et des cours de niveau 6000 provenant du programme de Doctorat sont ajoutés aux blocs de cours à option, sur des cours devant être accessibles aux étudiants du programme de Maîtrise. Des cours non offerts sont retirés du répertoire. La structure du programme modifié comportera 45 crédits, répartis selon 39 crédits de cours obligatoires (dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), et 6 crédits de cours à options ou au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 202-A0033-1122-791.

La modification au programme de Doctorat en psychologie (90 crédits) porte principalement sur la structure du programme, afin d'améliorer la cohérence de l'offre de cours (en lien avec des conclusions du Plan d'action du Département et d'un processus d'auto-évaluation). Des ajustements sont apportés aux blocs de cours à option (retrait de cours non offerts) et aux dispositions réglementaires (précisions sur les compétences linguistiques requises pour l'admission et la réussite du programme). L'intitulé de l'option *Neuroscience cognitive* (segment 78) est modifié pour *Neuroscience cognitive et computationnelle*. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 202-A0033-1122-792.

On signale une erreur technique dans le document de présentation ; dans la structure du segment 78 (page 18 du document de présentation), une vérification sera effectuée sur le nombre maximum de crédits du bloc 78C (celui-ci devrait être de 9 crédits, et non de 4 crédits) ; s'il y a lieu, les ajustements nécessaires seront apportés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences :

- - la modification au programme de Maîtrise en psychologie (2-220-1-3), conformément au document 2020-A0033-1122-791 ;
- - la modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0) [comportant la modification de l'intitulé de l'option *Neuroscience cognitive* (segment 78) pour *Neuroscience cognitive et computationnelle*], conformément au document 2020-A0033-1122-792.

CE-1122-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

La doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Christine Théorêt, présente le projet inscrit au point 7.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M^{me} Louise St-Germain, vice-doyenne associée au Vice-décanat aux affaires académiques et étudiantes.

CE-1122-7.1 Faculté des arts et des sciences
Département d'informatique et de recherche opérationnelle — DIRO
- Création d'un Microprogramme *Exploration de technologies informatiques* (1-175-6-1)
2020-A0033-1122-793, 793.1

Considérant que les quatre microprogrammes déjà existants en informatique, offerts par le DIRO, portent sur des sujets spécialisés de ce domaine (programmation, multimédia, programmation Internet et administration des systèmes informatiques), la création d'un Microprogramme de premier cycle *Exploration de technologies informatiques* veut proposer une offre de formation pouvant permettre un cheminement de formation plus souple à travers les diverses dimensions de la discipline de l'informatique. Regroupant des cours déjà existants provenant du répertoire de cours de la Direction de l'enseignement de service en informatique–DESI, le microprogramme comportera de 9 à 15 crédits de cours à option, selon cinq blocs de cours identifiés par des thématiques spécifiques : Programmation ; Programmation Internet ; Multimédia ; Administration des systèmes informatiques ; Bureautique. Les conditions d'admission correspondent à celles du programme de Certificat en informatique appliquée (base DEC ou formation équivalente). L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-793.

Une précision porte sur la modalité faisant que le Microprogramme pourra comporter de 9 à 15 crédits, selon les besoins de formation recherchés ; une telle modalité existe déjà pour d'autres microprogrammes, et reste conforme aux dispositions réglementaires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de premier cycle *Exploration de technologies informatiques* (1-175-6-1), au Département d'informatique et de recherche opérationnelle–DIRO de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2020-A0033-1122-793.

CE-1122-7.2 Faculté des arts et des sciences — Département de sociologie
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-255-1-0), de Majeure
(1-255-2-0) et de Mineure (1-255-4-0) en sociologie

2020-A0033-1122-794, 794.1

La modification aux programmes de premier cycle en sociologie porte principalement sur le programme de Baccalauréat spécialisé (inférant des modifications de concordance aux programmes de Majeure et de Mineure). Une bonification est apportée au Cheminement international des différentes orientations du programme, par la création du cours SOL 3043—*Stage dans un organisme international* comportant 12 crédits (plutôt que les 9 crédits du stage actuel, SOL 3042, aboli). Le rehaussement du nombre de crédits du stage permet ainsi de mieux rendre compte de la teneur du travail qui y est associé (un minimum de 400 heures de travail dans le milieu de stage, correspondant à une participation d'une charge à temps plein dans le milieu, suivi de la production d'un rapport de stage ; selon le cas, une formation préalable peut aussi être exigée par l'organisme), et de permettre l'admissibilité des étudiants aux bourses du ministère de l'Éducation (statut à temps plein).

L'offre de cours en culture est développée, par la création du cours SOL 3351—*Mondialisation de la culture*, et par la réactivation du cours SOL 2301—*Sociologie des pratiques culturelles*. Avec le cours SOL 1150—*Culture, connaissance et idéologie*, il sera possible d'établir un cursus cohérent sur la notion de culture du point de vue de la sociologie et des sciences sociales, passant de l'acquisition de notions fondamentales, au développement de connaissances plus spécialisées, puis à une réflexion plus poussée sur l'état actuel de la culture. Les cours SOL 3351 et SOL 2301 seront intégrés aux blocs thématiques de toutes les orientations du programme de Baccalauréat, ainsi qu'à la structure des programmes de Majeure et de Mineure. Le cours SOL 3351 sera également intégré au bloc 01M du Cheminement international 1. D'autres ajustements portent sur l'actualisation du bloc 75B de l'orientation *Santé et société*, et sur l'actualisation de certains blocs de cours de la structure du programme. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-794.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-255-1-0), de Majeure (1-255-2-0) et de Mineure (1-255-4-0) en sociologie, au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2020-A0033-1122-794.

CE-1122-7.3 Faculté de médecine vétérinaire — Direction
- Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire
(1-580-1-0)

2020-A0033-1122-795, 795.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire porte sur la structure du programme (parcours de développement des compétences), et sur la bonification de contenus de formation, par la création de cours et de stages. À la suite de l'implantation du volet Compétences au programme de DMV, il est apparu nécessaire d'ajouter des crédits aux cours dédiés à la certification des étudiants à travers le parcours de développement des compétences, de manière à refléter concrètement la teneur du travail demandé. Ainsi, les cours actuels DMV 26011-26012, DMV 46011-46012, et DMV 56011-56012, non crédités, sont abolis, et remplacés par trois nouveaux cours de 0,5 crédit chacun : DMV 2601—*Certification des compétences vétérinaires, novice* ; DMV 4601—*Certification des compétences vétérinaires, avancé* ; DMV 5601—*Certification des compétences vétérinaires, finissant*. L'objectif de ces cours portera sur la préparation et le dépôt du dossier de certification, à présenter au jury d'évaluation, lequel statue sur le passage de l'étudiant au niveau suivant.

Afin de couvrir des contenus de formation en accord avec les développements récents des spécialités et domaines de la médecine vétérinaire, ainsi qu'en lien avec des cliniques de la Faculté, celle-ci propose la création de plusieurs cours et stages : MEV 4300—*Santé de la faune* (1 cr.) ; MEV 4301—*Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales* (1 cr.) ; DMV 5220—

Médecine interventionnelle vétérinaire, animaux de compagnie (stage, 2 cr.) ; DMV 5221– *Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales* (stage, 2 cr.) ; DMV 5222–*Santé des oiseaux de proie* (stage, 2 cr.) ; DMV 5223–*Banque de sang/soins intensifs* (stage clinique, 2 cr.) ; DMV 5224–*Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie* (stage, 2 cr.) ; DMV 5225–*Stage en médecine de refuge et communautaire* (2 cr.). Par ailleurs, le cours MEV 4431 est ajouté comme préalable aux cours MEV4432 et 4340. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1122-795.

La doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Christine Théorêt, fait part d'un projet en cours afin d'offrir un programme de formation en médecine vétérinaire qui soit décentralisé, sur le modèle des programmes en campus régionaux de la Faculté de médecine. Un partenariat est envisagé avec l'Université du Québec à Rimouski, dont les installations permettent la tenue de stages cliniques. Une proportion de 70 % de la formation serait offerte à Rimouski. Ce développement permettra de répondre au problème de la pénurie actuelle de vétérinaires en région et de favoriser l'enracinement en région, tout en assurant un sentiment d'appartenance qui serait partagé par les deux cohortes. En regard de ce développement, un centre de simulation a été mis sur pied, et des démarches ont été effectuées auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec—MAPAQ ; une confirmation a été reçue le 26 mars dernier sur le financement autorisé pour une étude de faisabilité. Une structure de gouvernance a été établie à la Faculté pour le suivi du projet (incluant plusieurs groupes de travail), et un budget d'opportunité sera présenté au Ministère à l'automne prochain. La Faculté prévoit accueillir les étudiants dans cette structure à l'automne 2022. Mme Théorêt remercie le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études pour le soutien apporté à la préparation et au développement du projet. La Commission souligne la pertinence et l'opportunité du projet mentionné.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0), à la Faculté de médecine vétérinaire (Direction), conformément au document 2020-A0033-1122-795.

CE-1122-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1122-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 12 mai 2020, à 14 heures.

CE-1122-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 25.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 12 mai 2020 – délibération CE-1124-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot